

**L'Association des juristes d'expression française de l'Alberta
Banquet annuel - 1^{er} juin 2018
La Cité francophone**

Diapo page couverture

Juges de la Cour du Banc de la Reine et la Cour Provinciale, the Honourable Marlin Schmidt, Minister of Advanced Education, Me. Justin Kingston, membres du Conseil d'Administration, chers collègues et amis.

C'est un grand plaisir pour moi d'être avec vous dans le cadre du banquet annuel de l'AJEFA. Ce n'est pas la première fois que je prononce une allocution à l'occasion d'un de vos banquets annuels, tout d'abord en tant qu'avocate et par la suite comme juge, mais c'est la première fois que j'ai le privilège de vous adresser la parole en tant que juge en chef de la Cour du Banc de la Reine de l'Alberta.

Tout d'abord, je veux féliciter d'avance le Prof. Ed Auger qui recevra dans quelques minutes le prix d'excellence Jean-Louis Lebel pour 2018.

Dans les premiers mois depuis ma nomination, j'ai eu l'occasion de voyager à travers la province afin d'examiner, d'une nouvelle perspective, les défis auxquels sont confrontés nos tribunaux et les parties et leurs avocats se trouvant devant eux. L'une des expériences les plus enrichissantes dans mon nouveau poste est le

brassage d'idées et discussions avec les membres et employés de la Cour, ainsi qu'avec toutes les parties intéressées, à propos des solutions novatrices qui permettront à la Cour de s'adapter aux réalités du 21^{ème} siècle. Bien sûr, l'AJEFA, représentant d'un secteur important de la communauté francophone et eu système de justice en Alberta, est un organisme qui fera partie de cette réflexion en signalant les besoins juridiques de la communauté francophone et en apportant de nouvelles idées à la Cour.

L'une de mes premières tâches consistait à élaborer une vision pour la Cour. Je voudrais vous faire part ce soir de cette vision en espérant que cela vous permettra d'envisager un avenir dans lequel l'administration de la justice en Alberta sera renouvelée et marquée par sa qualité, son efficacité et sa capacité d'adaptation.

Diapo #1 (La vision)

La vision de la nouvelle administration repose sur 4 piliers : 1) la communication; 2) la technologie; 3) la diversité, l'intégration et l'accès; et 4) le règlement et la saisine rapides des dossiers ainsi que le programme RFJS.

Je vais vous parler brièvement de chacun de ces piliers à tour de rôle:

Diapo #2 (La communication)

1 La communication

La transparence est un principe clé de notre système de justice. Elle veille à ce que l'on respecte le principe de la primauté de droit et assure que nous soyons tous traités de façon égale aux yeux de la loi. Elle préserve la confiance du public dans l'intégrité des décisions de nos tribunaux.

La Cour est profondément consciente de la nécessité de communiquer avec les parties intéressées de façon efficace. Elle cherche essentiellement à démystifier le travail de la Cour.

À cet égard, nous avons pris des petits pas initiaux:

Diapo #3 (Initiatives en communication)

- **la Cour a retenu les services de M. Tony Blais, ancien journaliste de presse écrite avec 17 ans d'expérience comme journaliste sur site au palais de justice à Edmonton. En moins d'un mois après son embauche, nous avons branché la Cour à un compte Twitter; cela nous a permis de communiquer en temps opportun diverses nouvelles d'actualité, y compris des détails des décisions dans les affaires de grande importance devant la Cour, des nouveaux protocoles, la participation des juges dans les sessions de formation, et des changements dans le personnel de la Cour. Si vous suivez la Cour sur Twitter, vous**

trouvez demain un « tweet » en français sur ma participation au banquet annuel de l’AJEFA!

- **la Cour consulte un expert en communications qui nous aidera à développer une stratégie de communication intégrée**
- **nous avons actualisé notre site Web externe à partir de janvier avec mes mots de salutation en français et anglais sur la page d’accueil et nous avons commencé à ajouter des renseignements en français sur l’emploi de la langue française à la Cour, les droits linguistiques et le service d’interprète, et**
- **nous avons formellement publié les règles de la Cour en matière criminelle par voie de règlement fédéral, ce qui a assuré la disponibilité des règles et formules dans les deux langues officielles.**

Diapo #4 (La technologie- Une cour électronique)

2 La technologie - Une cour électronique

La Cour est confrontée à une augmentation de travail, tant en volume que complexité. En même temps, nos ressources demeurent limitées. La technologie se présente comme une solution nécessaire et logique.

Diapo #5 (Initiatives en technologie)

Il va sans dire que la Cour sera mieux placée pour faire face aux défis importants une fois qu'elle aura créé un environnement sans support papier. Cette initiative exigera un investissement important, mais les gains seront énormes du point de vue efficacité et productivité, de l'uniformisation des procédures, l'accès aux documents et données, les mises à jour rapides et efficaces de nos systèmes, et les communications améliorées.

Diapo #6 (Initiatives en technologie (2))

Dans ce but, nous avons engagé les services d'un gestionnaire de connaissances, qui a commencé le processus au niveau interne. Elle a commencé avec mon bureau – et elle le transforme en milieu sans papier. Nous sommes confiants que les nombreux avantages et économies éventuels en surpasseront le coût. Ce projet s'aligne bien avec l'initiative « eCourts » du Ministère de la justice.

Bien sûr, un projet de cette amplitude s'étalera sur plusieurs années. Mais nous avons déjà fait un pas en avant dans le domaine des dossiers commerciaux en exigeant le dépôt d'exemplaires des documents en format électronique. Nous travaillons présentement sur un Avis à la communauté juridique et au public pour mettre en place une exigence semblable dans d'autres domaines du droit.

Diapo #7 (La diversité, l'intégration et l'accès)

3 La diversité, l'intégration et l'accès

La Cour s'engage à promouvoir la diversité dans tous ses aspects. Ceci commence par l'inclusion et la réorientation de la culture du lieu de travail afin d'accueillir des nouvelles personnes et des perspectives différentes.

Diapo #8 (Initiatives en diversité et intégration)

Nous sommes en train d'élaborer une politique de résolution de conflits à l'interne.

À l'externe, la Cour s'engage aussi à développer et participer à des programmes de sensibilisation, d'éducation et de liaison communautaire. Pour ne mentionner que quelques projets :

- nous examinons la possibilité d'un colloque sur la diversité qui rejoindra les étudiants en droit, les avocats et les juges.**
- nous examinons la possibilité d'offrir des occasions pour nos juges de se familiariser avec les cultures et les traditions autochtones; par exemple:**
 - nous avons organisé une journée autochtone au palais de justice à Edmonton pour les étudiants, les employés et le public.**

Diapo #9 (Initiatives en diversité et intégration (2))

- nous examinons des moyens d'améliorer l'accès à la justice pour les francophones; nous sommes encouragés à cet égard par la Politique en matière du français émis récemment par le gouvernement de l'Alberta; les initiatives de la Cour en ce domaine comprennent:
 - les renseignements en français sur notre site Web (et d'autres sont à venir)
 - la formation linguistique des juges et greffiers
 - le travail en comité avec le Ministère de la justice pour améliorer les services d'interprète
 - le développement de l'affichage en français
 - l'amélioration du protocole de communication entre les parties et la Cour, y compris un service central d'accueil, ainsi qu'un avis à remplir en ligne pour demander une audience en français ou bilingue
 - le développement des mesures supplémentaires de vérification systématique pour assurer que l'avis approprié a été donné aux accusés en conformité avec le para 530(3) du *Code criminel*, et

- l'uniformisation des documents exigés pour convoquer un jury pour un procès en français ou bilingue. Un procès avec jury s'est récemment déroulé à Calgary.

Diapo #10 (Le règlement et la saisine rapide et le RFJS)

4 Le règlement et la saisine rapides des dossiers et le programme RFJS – Reforming Family Justice System (la réforme du système de justice familiale)

Les délais dans notre système de justice sont inacceptables. La Cour suprême dans l'arrêt *Jordan* a renforcé la gravité des conséquences de tels délais dans le domaine du droit criminel. La Cour est très consciente du plafond de 30 mois établi dans l'arrêt *Jordan* du moment du dépôt de la dénonciation jusqu'au procès.

Les délais dans les dossiers civils sont inacceptables. Par exemple, les dates pour les longs procès (de plus de 5 jours) en matière civile familiale ne sont disponibles, en principe, qu'en 2021. D'où l'emphase de la Cour sur les moyens pour assurer le règlement rapide des dossiers.

Bien entendu, la Cour a déjà travaillé sur ce problème, mais il y a beaucoup de travail qui reste à faire. Il faut chercher de plus en plus de solutions innovatrices pour y faire face.

Diapo #11 (Initiatives en règlement et saisine rapide, RFJS)

Donc, nous sommes en train soit de mettre en place ou d'examiner les initiatives suivantes :

- **la surréservation agressive des salles d'audiences dans tous les centres juridiques de la Cour à travers la province, vu le pourcentage élevé de causes qui se règlent en dernière minute. Nous avons dressé une liste de juges à mi-temps qui sont prêts à voyager à ces centres à la dernière minute si plus d'une cause ne se règlent pas**
- **une liste de juges expérimentés pour présider, à Edmonton et Calgary, des conférences de règlement des différends en matière des procès longs**
- **l'utilisation de salles d'audience libres de la Cour provinciale dans les centres régionaux durant les sessions de formation deux fois par année des juges de nomination provinciale afin de d'entendre les procès criminels urgents**
- **l'augmentation du nombre de conférences préparatoires en matière criminelle entendues chaque semaine qui mènent souvent à un règlement de la cause**
- **un programme d'intervention précoce par voie de conférences préparatoires des cas en matière de droit de la famille (Early Intervention Case Conference)**
- **un juge à Edmonton et un autre à Calgary désignés chaque semaine à la résolution de cas en matière de droit de la famille**

- **le développement d'un Tribunal unifié de la famille conjointement avec les Ministères de la justice fédéral et provincial et la Cour provinciale. Ce projet concret a d'ailleurs été inclus dans le budget fédéral projeté pour 2019/20, et**

Diapo #12 (Initiatives en règlement et saisine rapide, RFJS (2))

- **la participation de la Cour dans le projet de réforme du système de droit de la famille en Alberta (RFJS). Ce projet:**
 - **part du principe que le système judiciaire n'est qu'une solution de dernier ressort pour les familles en voie de séparation**
 - **est axé sur la promotion des familles saines**
 - **visé à faciliter la résolution des conflits en matière familiale avant qu'un procès ne devienne nécessaire**
 - **favorise le recours aux ressources professionnelles dans la communauté (comptables, psychologues, conseillers financiers) pour régler les conflits familiaux plutôt qu'aux tribunaux.**
- **Le retrait de la suspension de la règle exigeant la tenue d'une médiation avant pouvoir fixer une date de procès pour une cause civile. Nous anticipons que l'obligation de tenir des conférences de médiation réduira la longueur de la liste d'attente pour les procès civils. Toutefois, le nombre de**

sessions de résolution de dispute entrepris par les juges sera limité en attendant la comblée de tous les nouveaux postes de juges.

Diapo #13 DERNIÈRE (L'avenir)

- **Quoique nous nous réjouissons des nominations de 13 juges à la Cour du Banc de la Reine au cours de la dernière année et en particulier des 9 nominations durant le dernier mois, plusieurs remplacent des juges qui ont décidé de travailler à mi-temps. Nous avons encore 8 postes à combler à travers la province (5 à Edmonton) sans compter les 3 postes vacants à la Cour d'appel qui seront peut-être comblés par des juges de ma Cour. Le poste d'un deuxième juge en chef adjoint est aussi vacant.**
- **J'aimerais profiter de cette occasion pour encourager les avocats et avocates francophones de faire une demande pour un poste de juge à la Cour du banc de la Reine. La nomination récente de la juge Jane Fagnan était une très bonne nouvelle pour la communauté francophone albertaine. On anticipe qu'avec les efforts pour augmenter le nombre d'avertissements aux accusés de leur droit de subir leur procès en français, il y aura un plus grand nombre de demandes pour un procès en français.**

Observations finales

Dans mon rôle actuel, j'ai vite appris qu'il faut pouvoir opérer une sorte d'alchimie pour convertir le métal en or. Donc, l'essentiel de ce travail que j'ai décrit aujourd'hui est effectué avec très peu de fonds supplémentaires.

Je crois que nous sommes très chanceux en Alberta d'avoir des juges très engagés ainsi que de très bons juristes. En tant que tribunal du 21^{ième} siècle, il nous incombe de trouver des nouveaux moyens d'administrer la justice de façon efficace, ponctuelle, abordable et adaptée aux besoins des parties. Je suis confiante que les organismes tels l'AJEFA visent les mêmes buts.

Bonne fin de soirée.